

# Mutations 2020

## Le poker menteur du ministre Blanquer

### Défense inconditionnelle des dossiers

Les personnels ont formulé leur recours en mandant le SNFOLC. Partout comme à Nancy-Metz, Toulouse, Poitiers, Dijon, Rennes, par exemple, le SNFOLC accompagne tous les recours. Les réunions en bilatéral permettent aux sections de porter les dossiers, de défendre les adhérents et d'obtenir de l'administration des réponses favorables. La détermination des syndicats permet d'obtenir gain de cause. Notre acharnement paye.

Ces audiences sont l'occasion de rappeler l'exigence du SNFOLC du rétablissement des CAP et de la communication de tous les documents.

Cette campagne intra 2020 montre à quel point les erreurs auparavant corrigées en commission lésent les personnels. A quel point le paritarisme est une nécessité pour faire respecter les droits des collègues.

Les affectations des TZR sont très retardées dans beaucoup d'académies. A Dijon, la plupart des TZR seront affectés sur un poste à l'année fin août, à cause de l'affectation en août des lauréats de concours. Cela représente une dégradation supplémentaire pour les TZR.

### Le ministère ose organiser un bilan des nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Le jeudi 9 juillet, le ministère a présenté le bilan des LDG 2020, en particulier celui du mouvement inter académique 2020. Le cadre était très clair, demander aux organisations d'aider le ministère à faire passer la suppression des CAP (commissions administratives paritaires) et demander aux organisations syndicales des pistes d'amélioration des LDG sans revenir sur le cadre de la loi, c'est-à-dire, l'exclusion complète des organisations syndicales des opérations de mouvement et la non communication des tableaux de mutations.

Pour la FNEC FP-FO, cette réunion a été l'occasion de réaffirmer la revendication du retrait de la loi de la Transformation de la Fonction publique et le rétablissement des prérogatives des commissions paritaires. Il n'était pas ques-

tion pour FO de participer à améliorer un texte dont l'objectif est de nuire aux organisations syndicales et au droit à mutation des personnels.

Le SNFOLC a également signalé la procédure de recours automatisée à Lille qui dissuade les collègues de mandater une organisation syndicale.

L'administration s'est félicitée du relatif maintien des taux de satisfaction des participants du second degré à la phase inter académique malgré la diminution conséquente du nombre de stagiaires (-10,6%) et donc des supports offerts au mouvement (9,1%)! Pour le SNFOLC, ce constat est inacceptable. Cette prétendue « fluidité » gagnée au détriment des néotitulaires ne cache pas les fermetures de postes qui remettent en cause le droit à mutation et les conditions de travail.

La FNEC FP-FO et le SNFOLC continuent de combattre. Les syndicats établissent le rapport de force pour défendre les dossiers des adhérents.

**FO accompagne tous les personnels non satisfaits du résultat de leurs mutations, et organise des réunions dès la prérentrée pour exprimer toutes les revendications. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour la rentrée**

